

Une nouvelle plateforme en ligne informe sur le droit à des prestations selon sa situation personnelle

Un accès plus simple à l'aide sociale

SOPHIE DUPONT

Précarité ► Aide sociale, pensions alimentaires, bourses d'études ou encore subsides à l'assurance-maladie. Qui y a droit et à qui s'adresser? Pour la première fois, un site internet centralise les informations pour tous les cantons romands. La plateforme jestime.ch propose aux personnes intéressées de faire le point sur leur situation personnelle de manière anonyme. Elle les oriente ensuite vers les services compétents, avec l'objectif de lutter contre le non-recours aux prestations sociales, qui toucherait environ un ayant droit sur quatre.

Développé par la Haute Ecole de travail social et de la santé à Lausanne (HETSL) et la Haute Ecole de gestion Arc à Neuchâtel, le site s'adresse au grand public et aux institutions de l'action sociale. Interview du professeur Jean-Pierre Tabin (HETSL), cofondateur du projet.

Comment est né le site jestime.ch?

Jean-Pierre Tabin: Il est né de la rencontre entre le professeur Cédric Gaspoz de la Haute Ecole de gestion Arc (Neuchâtel), spécialiste de la digitalisation des organisations, et moi-même, qui travaille sur la question du non-recours aux prestations sociales. La dernière enquête – menée dans le canton de Berne – évalue à 25% les ayants droit qui ne recourent pas à l'aide sociale. Le non-recours touche aussi les prestations complémentaires, les subsides d'assurance-maladie,



Chaque canton a son propre système, constate Jean-Pierre Tabin. HUGUES SIEGENTHALER/DR

ou encore le recouvrement de pensions alimentaires par exemple. L'Etat commence à s'en préoccuper, mais peu.

Le projet est soutenu par une fondation privée. N'est-ce pas le rôle des collectivités publiques de faciliter l'accès aux prestations sociales?

En France, le gouvernement propose un site pour estimer ses droits sociaux. Pour notre plateforme, nous avons fait une demande de financement à la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) mais les cantons n'ont pas été convaincus. Certains ont eu peur que leurs administrations soient débordées de demandes à partir de notre site. D'autres ont jugé qu'il ne permettrait pas d'être assez précis.

La critique est juste, nous faisons des estimations, avec une marge d'erreur de 50 francs par prestation environ. Le projet a été financé par la Fondation Gebert Rûf. Il nous a fallu six ans pour le développer.

Pourquoi?

Chaque canton a son propre système. Les informations n'étaient pas toujours publiées et il a parfois été difficile de trouver une personne au sein de l'administration pour nous transmettre les barèmes. Pour améliorer nos calculs, nous avons demandé aux cantons des cas anonymisés précis, pour les bourses d'études, l'aide sociale, les prestations complémentaires, etc. Certains ont bien collaboré.

Nous avons refait la semaine dernière une demande de soutien à la CLASS, de 20 000 francs par an pour tous les cantons romands pour la mise à jour du site. Nous avons également contacté l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) dans l'idée d'étendre le site aux cantons alémaniques et au Tessin.

Quel est le profil des non-recourants aux prestations sociales?

Nous manquons de données pour pouvoir l'établir. Celles-ci ne sont pas collectées par les collectivités publiques. Certaines prestations sont très peu connues, par exemple les subsides pour payer les cotisations AVS, AI et APG, pour les personnes sans activité lucrative. Et les systèmes sont différents selon les cantons. Genève, Neuchâtel et le Valais prévoient des subsides automatiques à l'assurance-maladie à partir de la déclaration d'impôt. Contrairement à Vaud, Fribourg et le Jura.

A noter que le non-recours aux prestations sociales a des causes multiples et notre site répond à une seule d'entre elles, le manque d'informations sur les droits sociaux. Une partie non négligeable de personnes renoncent à leurs droits parce qu'elles risquent un non-renouvellement de leur permis de séjour.

Pour évaluer son droit aux prestations

«L'Etat commence à s'en préoccuper, mais peu» Jean-Pierre Tabin

sociales sur jestime.ch, il faut introduire des données personnelles issues de sa déclaration d'impôt. Comment la protection des données est-elle garantie?

Le site ne demande pas l'identité personnelle, juste un prénom – qui peut tout à fait être fictif –, l'âge, le sexe et la commune de résidence. Cela respecte la protection des données.

Les résultats seront-ils utilisés pour la recherche?

Nous gardons les données introduites à des fins de recherche, mais il est trop tôt pour dire si nous les utiliserons. Les usagers du site ont aussi la possibilité de remplir un questionnaire qui nous permettra de mieux comprendre les causes de non-recours. I